

Qu'est-ce que l'indulgence plénière ?



Vivre l'indulgence de l'Année Sainte, c'est s'approcher de la miséricorde du Père, avec la certitude que son pardon s'étend à toute la vie des croyants. (...)

Vivons intensément le Jubilé, en demandant au Père le pardon des péchés et l'étendue de son indulgence miséricordieuse.

Extrait de la bulle d'indiction de l'année de la miséricorde, Pape François

Manque-t-il quelque chose au sacrement de la réconciliation ?

Par le sacrement de pénitence et de réconciliation, nos péchés sont pardonnés, nous sommes en pleine communion avec Dieu.

Cependant, nos péchés ont eu des conséquences. **Ils ont abîmé notre cœur**, ils ont mis en nous un attachement à des tendances mauvaises : c'est la **peine temporelle due au péché**. Si nous ne nous en sommes pas purifiés sur cette terre, nous aurons, après notre mort, à en être peu à peu purifiés, guéris : c'est l'état de purification (purgatoire). Il nous permet de nous dépouiller du vieil homme pour revêtir l'homme nouveau.

Pourquoi avons-nous besoin de l'indulgence ?

L'**indulgence** obtient la guérison dès cette terre de cette peine temporelle et **nous libère des habitudes du péché grâce au « Trésor de l'Eglise »**, c'est-à-dire au prix infini qu'ont auprès de Dieu les mérites de Jésus Christ ainsi que ceux des saints qui, travaillant à leur propre salut, ont aussi coopéré au salut de leurs frères dans l'unité du Corps mystique.

D'après le Catéchisme de l'Eglise Catholique

L'indulgence répare-t-elle l'irréparable ?

Le péché est un mal qui blesse la Création et l'ordre bon voulu par Dieu dans sa Providence. **Certains actes graves ont des conséquences irréparables**, le meurtre par exemple. **La grâce de l'indulgence donne l'espérance que les conséquences des péchés commis n'empêchent pas, au terme de l'histoire, l'accomplissement de l'œuvre de Dieu.**

Mais l'indulgence n'est-elle pas un « marché » avec Dieu ?

L'indulgence n'est donc **pas un « marché »** que nous faisons pour être en règle avec Dieu. Elle est un **don gratuit**, une **surabondance d'amour** qui nous est offerte. Recevoir la grâce de l'indulgence remplit notre cœur d'une joie profonde qui **nous engage à être à notre tour miséricordieux envers nos frères.**

Quelles sont les conditions habituelles pour la recevoir ?

- Le **désir profond de véritable conversion, de changement de vie**
- Un **pèlerinage dans une église jubilaire de l'Année Sainte** avec une réflexion sur la miséricorde et le passage de la Porte de la Miséricorde
- Recevoir le **Sacrement de la Réconciliation** dans les jours qui précèdent ou qui suivent la démarche jubilaire, avec absolution personnelle
- La célébration de la sainte Eucharistie (communion à la messe).
- Prier aux intentions du Saint Père (Prière du Jubilé...)
- Réciter la profession de foi (Credo)
- **Accomplir personnellement une ou plusieurs œuvres de miséricorde**, corporelle ou spirituelle



Pour les personnes malades ou âgées et seules : « vivre avec foi et espérance joyeuse ce moment d'épreuve, en recevant la communion ou en participant à la Messe et à la prière communautaire, également à travers les divers moyens de communication ».

Pour les personnes détenues : « dans les chapelles des prisons, elles pourront obtenir l'indulgence et, chaque fois qu'elles passeront par la porte de leur cellule, en adressant leur pensée et leur prière au Père, puisse ce geste signifier pour elles le passage de la Porte Sainte, car la miséricorde de Dieu, capable de transformer les cœurs, est également en mesure de transformer les barreaux en expérience de liberté. »

L'indulgence jubilaire peut être obtenue également pour les défunts : Nous sommes liés à eux par le témoignage de foi et de charité qu'ils nous ont laissé. De même que nous les rappelons dans la célébration eucharistique, ainsi, nous pouvons, dans le grand mystère de la communion des Saints, prier pour eux afin que le visage miséricordieux du Père les libère de tout résidu de faute et puisse les accueillir dans ses bras, dans la béatitude qui n'a pas de fin.

D'après la Lettre du Pape François sur l'indulgence du Jubilé de la Miséricorde : www.im.va